



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le quatorzième jour d'avril deux mille vingt, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présentes :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11048-04-2020

Séance ordinaire tenue à huis clos et participation par visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE d'autres décrets ministériels ont prolongé cet état d'urgence ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, les membres du conseil et l'officière municipale que la présente séance soit tenue à huis clos et soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte que la présente séance ordinaire soit tenue à huis clos et d'y participer, ainsi que l'officière municipale, par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11049-04-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÉNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour :

1. en retirant les points :
 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019
 - 12.2 Projets 2020 en matière de sécurité incendie
2. en ajoutant le point :
 - 19.1 Entente de partenariat pour le projet de livraison de denrées à domicile pour les citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie entre le Centre d'action bénévole des Chic-Chocs, Nourrir notre monde et la Démarche intégrée en développement social

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11050-04-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 a été courriellé à chacun des maires le 9 avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11051-04-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020 a été courriellé à chacun des maires le 9 avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11052-04-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2020 a été courriellé à chacun des maires le 9 avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, présente son rapport d'activité pour la période du 10 mars au 14 avril 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11053-04-2020

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 mars 2020:

Paiements : 653 001,30 \$

Factures : 467 010,56 \$

TOTAL 1 120 011,86 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11054-04-2020

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport de remboursement de dépenses* du 1^{er} au 31 mars 2020 de 2 427,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11055-04-2020

Engagement d'un contractuel, M. Guy Sohier, concierge

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10781-07-2019 titré *Engagement d'un concierge, Guy Sohier* ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de plusieurs facteurs incontrôlables, le contrat de conciergerie du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie adjugé à M. Guy Sohier a débuté le 6 avril 2020 au lieu du 1^{er} août 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le point 1 de la résolution numéro 10781-07-2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ, M. YVES SOHIER SE RETIRE, QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, modifie le point 1 de la résolution numéro 10781-07-2019 titré *Engagement d'un concierge, Guy Sohier* de la manière suivante :

adjuge le contrat de conciergerie du centre administratif de la MRC à M. Guy Sohier, du 6 avril 2020 au 4 avril 2021, en raison d'un prix forfaitaire de 650,00 \$, plus taxes applicables, versé à la quinzaine ;

Au lieu de :

adjuge le contrat de conciergerie du centre administratif de la MRC à M. Guy Sohier, du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020, en raison d'un prix forfaitaire de 650,00 \$, plus taxes applicables, versé à la quinzaine ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 11056-04-2020

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 16 mars 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde aux organismes les montants suivants :

Fonds de développement des territoires	
Fonds Soutien aux entreprises	
- 15 000,00 \$	William Lavoie Strong - Projet agriculture à Madeleine Abandon du projet Réf./MRC : Modification de résolution numéro 11031-03-2020 Réf./CLD : Abrogation de résolution CI-1305-02-20
12 500,00 \$	Auberge festive Sea Shack – Sainte-Anne-des-Monts <i>Mise à niveau et développement de l'offre d'hébergement</i>
25 000,00 \$	Mont Café – Cap-au-Renard <i>Expansion et la consolidation de la Brûlerie</i>
3 492,00 \$	Inox Signature – Sainte-Anne-des-Monts <i>Station de fabrication de cuves (cuverie)</i>
- 18 000,00 \$	Biotepp inc. de Cap-Chat Projet non réalisé dans l'ensemble Réf./MRC : Modification de résolution numéro 9805-03-2017 Réf./CLD : Abrogation de résolution CI-1044-03-17
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
13 866,00 \$	Coop du Cap – Cap-au-Renard <i>Huilerie</i>
5 500,00 \$	Gaspésie Gourmande <i>Financement 2019-2020</i>
4 000,00 \$	Concertation Jeunesse – Place aux jeunes Haute-Gaspésie <i>Financement 2020-2021</i>
- 9 366,27 \$	Réparation du quai – Municipalité de Marsoui Projet reporté dans le nouveau <i>Fonds régions et ruralité</i> Réf. /MRC : Modification de résolution numéro 10522-12-2018 Réf./CLD : Abrogation de résolution CI-1206-12-18
4 000,00 \$	Municipalité de Rivière-à-Claude <i>Parc de la Paix – Phase II</i>
- 2 200,00 \$	Ville de Sainte-Anne-des-Monts – Étude fonds touristique Projet non réalisé Réf./MRC : Modification de résolution numéro 11031-03-2020 Réf./CLD : Abrogation de résolution CI-1293-02-20
- 1 250,00 \$	Société Alzheimer GÎM - Point de service Sainte-Anne-des-Monts Projet non réalisé dans l'ensemble Réf./MRC : Modification de résolution numéro 9925-06-2017 Réf./CLD : Abrogation de résolution CI-1079-06-17
Fonds Animation et activités du milieu	
1 000,00 \$	Défi OSEntreprendre <i>Partenariat 22^e édition</i>
Fonds Surplus FDT	
30 000,00 \$	Regroupement des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine <i>Adhésion 2020</i>
3 000,00 \$	Club entrepreneuriat jeunesse de La Haute-Gaspésie <i>Projet pilote de création d'une coopérative étudiante de solidarité à l'école Gabriel-Le Courtois</i>
26 508,00 \$	Inox Signature – Sainte-Anne-des-Monts <i>Station de fabrication de cuves (cuverie)</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11057-04-2020

Convention d'aide financière, programme *Mobilisation-Diversité*, avec le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, aide financière supplémentaire

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité* entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le ministre s'engage à verser un montant supplémentaire de 13 500,00 \$ à la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie devra injecter une somme équivalente pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer une convention de modification dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité* avec le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
2. s'engage à verser une mise de fonds de 13 500,00 \$ pour la prolongation de la convention d'aide financière dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11058-04-2020

Octroi, par le ministre de l'Économie et de l'Innovation, d'une aide économique d'urgence et modification de l'entente de délégation conclue entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation a adopté le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* (COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation confie la gestion de ce programme à la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit qu'une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'article 126.4 de cette loi qui prévoit que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le 2 décembre 2015, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie à confier l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 au centre local de développement de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation a été donnée sur la foi d'un projet d'entente de délégation, présenté par la municipalité régionale de comté au soutien de sa demande d'autorisation, contenant une description détaillée de l'objet de la délégation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie désire confier la gestion du programme du ministre de l'Économie et de l'Innovation au centre local de développement de La Haute-Gaspésie ajoutant ainsi un élément à la description détaillée de l'objet de la délégation;

CONSIDÉRANT le projet d'*addenda* à l'entente de délégation conclue le 2 décembre 2015 à laquelle l'entente initiale avait été conclue ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de l'autoriser à confier la gestion du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* (COVID-19) du ministre de l'Économie et de l'Innovation au centre local de développement de La Haute-Gaspésie conformément au projet d'*addenda* à l'entente de délégation conclue le 2 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11059-04-2020

Addenda à l'Entente de délégation relative au fonds de développement du territoire (FDT) et au fonds local d'investissement (FLI) 2015-2016 conclue entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie, gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)

CONSIDÉRANT le projet d'*addenda à l'Entente de délégation relative au fonds de développement du territoire (FDT) et au fonds local d'investissement (FLI) 2015-2016* conclue entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie le 2 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE cet *addenda* a pour objet de confier la gestion du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* du ministre de l'Économie et de l'Innovation au CLD de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer l'*addenda à l'Entente de délégation relative au fonds de développement du territoire (FDT) et au fonds local d'investissement (FLI) 2015-2016* conclue avec le CLD de La Haute-Gaspésie le 2 décembre 2015 concernant la gestion du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)* du ministre de l'Économie et de l'Innovation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11060-04-2020

Ouverture de poste, remplacement de l'agente de mobilisation du SANA, Mme Christine Normand

CONSIDÉRANT QUE Mme Christine Normand, agente de mobilisation du Service d'accueil des nouveaux arrivants, devra s'absenter pour un congé de maternité ;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à la procédure d'embauche d'un employé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ouvre le poste d'agent de mobilisation du Service d'accueil des nouveaux arrivants, ayant le statut d'employé temporaire, pour remplacer Mme Christine Normand lors de son congé de maternité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11061-04-2020

Rapport annuel 2019 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est chargée de l'application de mesures prévues à son schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT le *Rapport annuel 2019 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours*, présenté et déposé au conseil de la MRC le 9 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport annuel 2019 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours*, déposé le 9 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 11062-04-2020

Lots intramunicipaux, report des dates de fin des travaux et de la remise des rapports d'exécution des contrats des travaux commerciaux

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle en lien avec la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE les redevances seront versées au fond forestier avant la fin de l'année financière 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un report similaire a été accordé au Groupe GDS pour un contrat de récolte octroyé dans la même ronde d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire était seul à déposer une offre et qu'il représente un important acheteur de bois des terres publiques intramunicipales (TPI) ;

CONSIDÉRANT QUE les invitations à soumissionner se limitent aux entreprises de la MRC et que le nombre d'entreprises réellement en mesure de réaliser ces mandats est limité ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir de bonnes relations avec les soumissionnaires potentiels et les acheteurs de bois pour les appels d'offres à venir de travaux commerciaux sur les TPI ;

CONSIDÉRANT QUE les volumes non récoltés sont normalement transférables aux années suivantes et que les conditions d'obtention du permis d'intervention pour ces opérations en 2020 ne devraient pas différer de celle de 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. reporte au 31 juillet 2020 la date de fin des travaux et la remise du rapport d'exécution pour le contrat MRCHGTSC2019-002.
2. reporte au 31 août 2020 la date de fin des travaux et au 30 septembre 2020 la remise du rapport d'exécution pour le contrat MRCHGTSC2019-003.
3. pourra, si nécessaire, modifier le devis d'appel d'offres pour l'obtention du permis d'intervention 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BILAN TPI 2019, PRÉVISIONS 2020 ET STRATÉGIE POUR 2020-2025

Dépôt de la fiche synthèse ayant pour objet *Bilan TPI 2019, prévisions 2020 et stratégie pour 2020-2025* préparée par l'ingénieur forestier, M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, datée du 6 avril 2020.

Cette fiche a été présentée préalablement par M. Mimeault Laflamme aux membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11063-04-2020

Contrat de travail de M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, ingénieur forestier

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de l'ingénieur forestier, M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme se termine le 30 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'*Entente de délégation de gestion* entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et la MRC de La Haute-Gaspésie, laquelle prend fin le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, la MRC a des pouvoirs, responsabilités et obligations en matière de gestion forestière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer un contrat de travail d'un an avec M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, ingénieur forestier, ayant le statut d'employé temporaire et aux autres conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, RAPPORT DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE 2019-2020

Dépôt du *Rapport de fin d'année financière 2019-2020 / Programmes SHQ*, préparé par la responsable des programmes de la Société d'habitation du Québec, Mme Karine Thériault.

Programme RénoRégion : 19 demandes traitées pour 170 367,00 \$
Programme d'adaptation de domicile : 1 demande traitée

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 11064-04-2020

Entente de partenariat entre le Centre d'action bénévole des Chic-Chocs, Nourrir notre monde et la Démarche intégrée en développement social, projet de livraison de denrées à domicile pour les citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT l'*Entente de partenariat* entre le Centre d'action bénévole des Chic-Chocs, Nourrir notre monde et la Démarche intégrée en développement social de la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet de livraison de denrées à domicile pour les citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette entente est de préciser les engagements de chacune des parties dans ce projet ;

CONSIDÉRANT les parties conviennent que cette entente, qui a valeur d'obligation morale, est l'expression de leur volonté commune, de respecter mutuellement les rôles et responsabilités de chacune dans la livraison des différents services ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est valide jusqu'à la fin de l'imposition des mesures sanitaires, imposées par le gouvernement du Québec, à cause de la propagation des maladies à coronavirus (COVID-19);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer l'*Entente de partenariat* pour la Démarche intégrée en développement social avec le Centre d'action bénévole des Chic-Chocs et Nourrir notre monde pour le projet de livraison de denrées à domicile pour les citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question (*séance ordinaire du conseil à huis clos, COVID-19*).

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MARIE GRATTON, il est résolu de lever la séance à 20 h 10.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».